



DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL DU 6 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six février à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 30/01/2023

**Etaient présents :** Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Edmond GENDARME, Anne DAVID, Marie-Claude DEPONT, Frédéric FAGES, Carl HOLGADO-ROTAMERO, Patrick LEDOUX, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

**Etaient représentés :** Carole DEHEUNYNCK (Pouvoir à Laurent ROBIN), Jean-François DABILLY (Pouvoir à Dominique CHAINE), Maryline CUNHA-RIBEIRO (Pouvoir à André GUIGNARD), Arnaud DE BELINAY (Pouvoir à Bertrand FRAPPE), Nicolas MOINE (Pouvoir à Frédéric FAGES), Marie-Paule TIFFAULT (Pouvoir à Claudie RAYMOND).

**Etaient absents et non représentés :**

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude DEPONT

\*\*\*\*\*

**2023-04 CONVENTION CONSEIL EN ORGANISATION – CDG 86.**

Dans le cadre de ses compétences, le Centre de Gestion 86 propose aux collectivités un service nommé « conseil en organisation ».

Après une première rencontre permettant d'établir un pré-diagnostic, la mairie de Thuré souhaite faire appel à ce service afin d'optimiser les moyens humains et financiers du service entretien pour lequel certaines difficultés demeurent depuis plusieurs années.

Deux axes de travail ont été proposés par le service « Conseil en organisation » :

- Un accompagnement global sur l'organisation du service
- Un accompagnement spécifique d'optimisation de la fonction managériale de la coordinatrice du service entretien.

L'étude proposée est évaluée à 11 jours de travail pour un montant de 350€ la journée soit un coût global estimé de 3 850.00€.

\*\*\*\*\*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**AR Prefecture**

086-218602720-20230206-2023\_04 CDG  
Reçu le 09/02/2023  
Publié le 09/02/2023  
▪ **ACCEPTÉ** que le centre de gestion 86 réalise la mission « conseil en organisation ».

▪ **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention.

<b>Votants</b>	<b>23</b>
<b>Pour</b>	<b>23</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du conseil municipal de Thuré  
Fait à Thuré le **07 FEV. 2023**

Le Maire  
Dominique CHAINE



**AR Prefecture**

086-218602720-20230206-2023\_04-DE  
Reçu le 09/02/2023  
Publié le 09/02/2023